



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCUEIL STRUCTURES MUNICIPALES PETITE ENFANCE

Ce formulaire permet l'enregistrement de la demande de la famille sur liste d'attente, mais il ne vaut pas acceptation.

ENFANT

NOM : **Prénom :**

Né(e) le : / / 20..

Ou date prévue d'accouchement : / / 20..

Pour les enfants à naître, la confirmation de la demande devra être effectuée dans le mois qui suit la naissance. En l'absence de confirmation, la demande sera annulée.

SOUHAIT D'ACCUEIL

Date d'accueil souhaitée :

Priorités de choix de structures (à chiffrer de 1 à 5) :

- Service d'Accueil Familial
15, rue Robert Kieffer
Accueil familial chez une assistante maternelle agréée, horaires adaptés aux besoins des familles
- Multi-Accueil "Les Tambourins"
15 A, rue du Général Leclerc
Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- Multi-Accueil "Le Niewes"
2 B, rue Jean Jaurès
Ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Multi-Accueil "La Clé de Sol"
1, rue Waldteufel
Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- Micro-Crèche "La Petite Plume"
13, rue Ronsard
Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Pour toute information concernant les spécificités d'accueil des structures, vous pourrez consulter le site de la ville ou prendre rendez-vous avec Madame DEMANNY, responsable du Relais Petite Enfance, les mardis et vendredis à la mairie (Tel : 03 88 20 83 83 ou Mail : relaispetiteenfance@ville-bischheim.fr)

Cadre réservé à l'administration

Date de réception de la demande :

Modalité de réception du dossier :

Situation familiale relevant de critères de priorité :

- Parent isolé
- Fratrie présente dans une des structures :
- Enfant porteur de handicap (AEEH)
- Jumeaux ou plus :
- Enfants adoptifs
- Autre :

Pièces manquantes :

Horaires d'accueil demandés :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Horaires					

Particularités (horaires atypiques, alternance de planning ...) :

.....
.....
.....

NB : Les périodes de fermeture annuelles sont spécifiques à chaque structure et seront communiquées au moment de la finalisation du contrat.

RESPONSABLES LEGAUX

Situation familiale :

Mariés Pacsés Union libre Séparés Divorcé(e) Parent isolé

RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Mail :	Mail :
Téléphone :	Téléphone :
Profession / Employeur :	Profession / Employeur :
.....

Régime d'appartenance pour le versement des prestations familiales :

- CAF : N° d'allocataire :
- Conseil de l'Europe
- Transfrontalier

Fratricité présente dans une des structures : OUI NON

Si oui, laquelle :

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- Extrait d'acte de naissance
- Justificatif de domicile

Merci de retourner ce formulaire de demande d'accueil, complété avec les pièces requises par mail ou en le déposant à la mairie aux horaires d'ouverture.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PLACES

Le formulaire de demande d'accueil permet au service Petite Enfance de présenter votre dossier à la commission d'attribution des places.

La commission d'attribution des places

Elle se réunit chaque année aux mois d'avril et octobre et permet l'étude de l'ensemble des dossiers de demande, ainsi que l'orientation des familles vers la structure retenue.

Les demandes doivent ainsi être transmises avant le 15 mars et le 15 septembre de l'année, les inscriptions étant ensuite closes.

Toute modification relevant du temps d'accueil souhaité, de la situation familiale et professionnelle, d'adresse, de numéro de téléphone etc.. doit être signalée avant ces dates.

Composition de la commission d'attribution des places

Madame Bernadette Gillot, adjointe au Maire en charge du Pôle Enfance Education
Madame Audrey Demanny, responsable du Relais Petite Enfance
Madame Laure Boudet, coordinatrice petite enfance.

Critères d'attribution des places

- Enfants de parents domiciliés ou contribuables à Bischheim
- Enfants dont les parents sont bénéficiaires des minimas sociaux, les urgences sociales et/ou sanitaires, les familles monoparentales, les enfants présentant un handicap.
- Les fratries, si l'aîné est toujours accueilli dans un des établissements au moment de l'admission du futur enfant, et sous réserve que la famille soit toujours domiciliée à Bischheim.
- La date de demande d'accueil

NB : Les places d'accueil sont attribuées en fonction des disponibilités et l'âge des enfants

Remarques:

- Si une famille refuse une place attribuée pour convenances personnelles, la demande sera placée en bas de la liste.
- Toute réponse négative sera notifiée à la famille par courrier, mail ou voie postal, après la commission d'attribution des places. La famille devra alors impérativement indiquer au Relais Petite Enfance son souhait de maintien de demande d'accueil pour son enfant.

Les parents disposent de 15 jours après l'attribution de la place pour confirmer ou infirmer leur demande. En cas d'absence de réponse, la place sera proposée à une autre famille.

-Les parents qui déménagent dans une autre commune alors que leur enfant est accueilli dans une des structures de Bischheim, pourront confier leur enfant dans la structure d'accueil jusqu'à la fin de l'année scolaire dans les mêmes conditions.

-En cas de demande, par la famille, de changement de structure en cours d'accueil, un nouveau dossier devra être déposé. Le dossier sera pris en compte comme pour une demande initiale.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations complétées.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription de mon enfant dans les structures municipales aux coordonnées indiquées ci-dessus et en accepte la procédure.

Date et signature :

AUTRES POSSIBILITES D'ACCUEIL

Autres structures d'accueil de la petite enfance dans lesquelles vous pouvez vous inscrire.

***NB :** Les places d'accueil de ces structures n'étant pas gérées par le Relais Petite Enfance, il est impératif de vous adresser directement à ces établissements pour effectuer votre demande :*

→ **Structures associatives :**

Multi-accueil Les P'tits Schtroumpfs

8, rue du Cygne 67800 BISCHHEIM

03 88 33 71 03

Jardin d'Enfants

2A, rue de l'Église 67800 BISCHHEIM

03 88 83 17 86

Halte-Garderie Pirouet'

4, rue Victor Hugo 67300 SCHILTIGHEIM

06 83 50 20 17

→ **Micro-crèches privées sans financement de la ville, relevant de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant de la CAF du Bas-Rhin :**

1 2 3 Soleil

2C, avenue de l'Énergie, 67800 BISCHHEIM

06 36 53 47 67

Les Papillons

12, rue Robert Kieffer, 67800 BISCHHEIM

06 24 16 67 12